



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence,
De la Consommation, du Travail
Et de l'Emploi
DIRECCTE

Unité Départementale de la Haute Corse

ARRETE N° 2B-2018-04-23.006 en
date du 23 avril 2018

Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Haute Corse

Le Responsable de l'Unité Départementale du département de la Haute Corse de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Corse,

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4

Vu l'arrêté interministériel du 06 Aout 2014 portant nomination de Monsieur Loïc POCHE en qualité de Responsable de l'Unité départementale de la Haute Corse de la DIRECCTE de Corse à compter du 1^{ER} Septembre 2014,

Vu la décision du directeur de la DIRECCTE de Corse en date du 14 février 2018 ayant arrêté les organisations syndicales pouvant désigner un membre au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social du département au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département

ARRETE

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le Responsable de l'Unité Départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre du MEDEF :
Titulaire : Marie-France GIOVANELLI
Suppléant : Olivier MILON

- Au titre de la CPME :
Titulaire : Karina GOFFI
Suppléant : Jacques BONAVITA

- Au titre de l'UPA :
Titulaire : Louise NICOLAI
Suppléant : Madame Dominique FUSELLA

- Au titre de la FDSEA :
Titulaire : Joseph COLOMBANI
Suppléant : Charles GIUDICELLI

- Au titre de la CFDT :
Titulaire : Monsieur Dominique LAUTRIDOU
Suppléant : Christelle DUCOMMUN-RICOUX

- Au titre de la CGT :
Titulaire : Marie-Jeanne FEDI
Suppléant : Jean-Pierre BATTESTINI

- Au titre de la CFE/CGC :
Titulaire : Marie-Paule TAFANELLI
Suppléant : David FORTUN

- Au titre de l'UNSA :
Titulaire : François GIUDICELLI
Suppléant : Madame Dominique GARCIA

- Au titre du STC :
Titulaire : Jean BRIGNOLE
Suppléant : Marie-Christine THEVENARD

- Au titre de Force Ouvrière :
Titulaire : Paul LANFRANCHI
Suppléant : Jean-Christophe DALESSIO

- Au titre de l'UDES :
Titulaire : Jacques PAOLI
Suppléant :

Article 2 : Le responsable de l'unité départementale de la Haute Corse de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Haute Corse.

Fait à Bastia, le

Le Responsable de l'Unité Départementale
De la Haute Corse



Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de BASTIA

La décision contestée doit être jointe au recours.